



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 mars 2022, à compter de 19 h 00, à la salle du conseil de l'édifice municipal au 2452 chemin de l'Église à Sainte-Clotilde à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Guy-Julien Mayné, maire :

Sont présents :

M. Guy-Julien Mayné, Maire
M. André Perrault, Conseiller district 2
Mme Julie Dupuis, Conseillère district 3
M. Marcel Tremblay, Conseiller district 4
M. Michael Dinnigan, Conseiller district 5
M. Robert Arcoite, Conseiller district 6

Absence motivée :

M. François Barbeau, Conseiller district 1

Sont également présents :

Mme Amélie Latendresse, Directrice générale et greffière-trésorière

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h00, M. Guy-Julien Mayné, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil à l'effet qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation.

MOMENT DE RECUEILLEMENT

Le président d'assemblée invite les personnes présentes à un moment de recueillement.

2022-03-066 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR M. Marcel Tremblay, Conseiller district 4
APPUYÉ PAR M. André Perrault, Conseiller district 2
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'ACCEPTER l'ordre du jour tel que déposé, mais en le laissant ouvert.

2022-03-067 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE - 7 FÉVRIER 2022

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022;

PROPOSÉ PAR M. Robert Arcoite, Conseiller district 6

APPUYÉ PAR Mme Julie Dupuis, Conseillère district 3

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022 soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

2022-03-068 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO.490 - MODIFICATION CLAUSE DE TAXATION RÈGLEMENT 07-356

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 07-356 intitulé « Règlement numéro 07-356 abrogeant le règlement numéro 04-321 décrétant l'exécution des travaux pour effectuer l'interception et le branchement des eaux usées ainsi que des travaux de voirie et autorisant un emprunt »;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté par la suite le « Règlement 07-365 Règlement amendant le Règlement 07-356 » afin notamment de desservir tous les terrains situés en bordure de la rue Saint-Eugène et d'ajouter ces terrains au bassin de taxation de l'annexe D ;

ATTENDU QUE certains immeubles inclus dans le bassin de taxation identifiée à l'annexe D ne sont plus susceptibles de bénéficier des travaux réalisés;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le bassin de taxation représenté à l'annexe D ;

ATTENDU QUE le financement permanent de cet emprunt a été effectué;

ATTENDU QUE l'article 1077 du *Code municipal du Québec* prévoit qu'un règlement qui modifie ou remplace une taxe spéciale imposée par règlement dont le financement est fait ne requiert que l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation trente jours suivant la publication d'un avis mentionnant la possibilité pour toute personne qui désire s'opposer d'en informer le ministre par écrit ;

ATTENDU QU'un avis de motion en vue de l'adoption du présent Règlement a été donné, lors de la séance ordinaire de ce Conseil tenue le 7 février 2022 ;

ATTENDU QU'à l'occasion de cette même séance du 7 février 2022, il y a eu dépôt et présentation du projet de Règlement numéro 490 visant la modification de la clause de taxation imposée dans le règlement numéro 07-356 décrétant l'exécution des travaux pour effectuer l'interception et le branchement des eaux usées ainsi que des travaux de voirie ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR Mme Julie Dupuis, Conseillère district 3
APPUYÉ PAR M. Marcel Tremblay, Conseiller district 4
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'ADOPTER le règlement portant le numéro 490 visant la modification de la clause de taxation imposée dans le règlement 07-356 décrétant l'exécution des travaux pour effectuer l'interception et le branchement des eaux usées ainsi que des travaux de voirie.

ADOPTÉE

2022-03-069 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 491 - CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Robert Arcoite, conseiller;

Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 491 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de Sainte-Clotilde;

Dépose le projet de règlement numéro 491 intitulé Règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;

Que le présent projet de règlement a pour objet de remplacer le Code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité, notamment, d'ajouter une précision concernant les dons et avantages reçus par un employé municipal.

2022-03-070 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO.492 - TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Marcel Tremblay, conseiller;

Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 492 concernant le traitement des élus municipaux de la municipalité de Sainte-Clotilde;

Dépose le projet de règlement numéro 492 intitulé Règlement concernant le traitement des élus municipaux de la municipalité de Sainte-Clotilde ;

Que le présent projet de règlement a pour objet de remplacer le règlement concernant la rémunération des élus municipaux no.2019-461 et ses amendements afin de fixer le traitement des élus municipaux.

2022-03-071 OCTROI DE CONTRAT - ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est saisie d'une demande du propriétaire des lots 6 199 321, 6 199 319 et 6 199 317 pour borner les limites de l'emprise devant son terrain ;

CONSIDÉRANT QU'un arpenteur-géomètre doit effectuer un travail de bornage pour s'assurer des limites du terrain ;

CONSIDÉRANT QUE selon le Code civil à l'article 978, la municipalité doit accéder à la demande;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait des demandes de soumissions pour réaliser le projet à trois firmes d'arpenteur-géomètre de la région ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Yves Mardore arpenteur-géomètre est la plus basse au montant de 5 000\$ plus les taxes ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire des lots 6 199 321, 6 199 319 et 6 199 317 est d'accord à octroyer le mandat à Yves Madore arpenteur-géomètre ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR Mme Julie Dupuis, Conseillère district 3

APPUYÉ PAR M. Robert Arcoite, Conseiller district 6

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'OCTROYER le mandat de bornage à Yves Madore arpenteur-géomètre pour une somme de 5 748.75\$ taxes incluses ;

QUE la facturation dudit projet soit répartie également entre la municipalité et le propriétaire des lots 6 199 321, 6 199 319 et 6 199 317.

ADOPTÉE

2022-03-072 MODIFICATION - ENTENTE DE SERVICE MÉNAGER

Le conseiller monsieur Robert Arcoite déclare avoir un intérêt pécuniaire dans la question suivante et par conséquent il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur cette question. Il quitte son siège à 19h15.

CONSIDÉRANT QUE les besoins relatifs aux services d'entretien ménager de l'hôtel de ville, la bibliothèque, le guichet ainsi que du Centre communautaire ont changé ;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier les termes de l'entente avec la responsable de l'entretien ménager ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR M. André Perrault, Conseiller district 2

APPUYÉ PAR Mme Julie Dupuis, Conseillère district 3

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'AUTORISER la modification de l'entente avec la responsable de l'entretien ménager, madame Vinet, pour un mandat à un taux horaire au lieu de forfaitaire aux conditions convenues entre les parties, et ce à compter du 7 mars 2022 jusqu'au 31 décembre 2022 ;

QUE la présente modification à l'entente de service d'entretien ménager avec madame Vinet sera réévaluée à l'automne 2022.

ADOPTÉE

Le conseiller monsieur Robert Arcoite reprend son siège à 19h16.

**2022-03-073 DEMANDE DE NOMINATION - NOUVEAU PAVILLON ÉCOLE SAINTE-
CLOTILDE**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Thomas Tremblay figure parmi les pionniers de la municipalité de Sainte-Clotilde ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Tremblay a siégé pendant plusieurs années sur le comité d'établissement de l'école primaire de Sainte-Clotilde ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Tremblay a été marguiller pendant plusieurs années et qu'il était un citoyen très impliqué dans la vie communautaire de nos enfants ;

CONSIDÉRANT la construction d'un nouveau pavillon à l'école primaire de Sainte-Clotilde ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu des signatures de citoyens appuyant le projet de nommer le nouveau pavillon de l'école primaire "Pavillon Thomas Tremblay" et que la famille se réjouit à l'idée de cette nomination ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR Mme Julie Dupuis, Conseillère district 3

APPUYÉ PAR M. André Perrault, Conseiller district 2

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE DEMANDER au Centre de service scolaire des Grandes-Segneuries et au conseil d'établissement de l'école de procéder à la nomination du nouveau pavillon de l'école Sainte-Clotilde en l'honneur de monsieur Thomas Tremblay.

ADOPTÉE

2022-03-074 DÉPÔT RAPPORT ANNUEL - SCHÉMA COUVERTURE DE RISQUE

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la *Loi sur la Sécurité incendie* prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport d'activité annuel;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique (MSP) a fourni un modèle de présentation du rapport annuel avec ses exigences;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel de 2021 couvrant la période comprise entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021 a été préparé par le Directeur du service de sécurité incendie de la municipalité de Sainte-Clotilde;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR M. Robert Arcoite, Conseiller district 6

APPUYÉ PAR M. Marcel Tremblay, Conseiller district 4

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE DÉPOSER à la MRC des Jardins-de-Napierville le rapport annuel d'activité pour l'an neuf du schéma de couverture de risque.

ADOPTÉE

2022-03-075 ACHAT - VÉHICULE DE VOIRIE

CONSIDÉRANT QUE la location du camion Silverado 1500, 4 roues motrices, année 2020 vient à échéance au mois de juin ;

CONSIDÉRANT QUE le prix pour acheter le véhicule de voirie est de 34 216\$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE le camion Silverado deviendra le camion pour les journaliers de voirie et que la municipalité procèdera à la disposition du Ford 150.

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR M. André Perrault, Conseiller district 2

APPUYÉ PAR M. Robert Arcoite, Conseiller district 6

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'ACHETER le camion Silverado 2020 auprès de Ste-Marie Automobile pour une somme de 39 339.85\$ taxes incluses ;

D'APPROPRIER un montant équivalent à 60% du prix d'achat du Fonds local réservé à l'entretien de certaines routes ;

DE DISPOSER du Ford F-150 en par le biais d'une entreprise qui effectue le recyclage automobile.

ADOPTÉE

2022-03-076 LOCATION - VÉHICULE DE VOIRIE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à la location d'un nouveau camion de style pick-up pour le directeur des travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics a fait des demandes de prix à plusieurs concessionnaires de la région ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de Hamel St-Léonard pour un camion 2022 Silverado 1500 LTD, 4 roues motrices au montant de location de 677.32\$ par mois plus les taxes applicables pour un terme de 48 mois ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR M. Robert Arcoite, Conseiller district 6

APPUYÉ PAR Mme Julie Dupuis, Conseillère district 3

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'ACCEPTER la location d'un camion à intervenir avec le concessionnaire Hamel St-Léonard pour la location d'un camion de marque Silverado 1500 pour une dépense nette de 712\$ mensuellement, pour une période de 48 mois ;

D'APPROPRIER un montant de 60% de la mensualité du fonds local réservé des carrières pour pallier cette dépense ;

ADOPTÉE

2022-03-077 MANDAT PROFESSIONNEL - PLANS ET DEVIS RANG BOURDEAU

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à des demandes de prix pour des services professionnels auprès de firmes d'ingénieurs ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux offres de services ;

CONSIDÉRANT l'offre de services de AVIZO Experts-Conseil d'une somme de 6 600\$ plus les taxes applicables ;

POUR CES MOTIFS, IL EST

PROPOSÉ PAR Mme Julie Dupuis, Conseillère district 3

APPUYÉ PAR M. Marcel Tremblay, Conseiller district 4

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'OCTROYER le mandat de réalisation des plans et devis pour la réfection du Rang Bourdeau à la firme AVIZO Experts-Conseil pour une somme de 7 588.35\$ taxes incluses ;

D'AUTORISER la publication de l'appel d'offres public pour la réfection du Rang Bourdeau, sur le système électronique d'appel d'offres public (SEAO).

ADOPTÉE

2022-03-078 ACHAT - SYSTÈME DE CHAUFFAGE GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait l'achat d'un nouveau garage municipal en 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau garage ne possède pas de système de chauffage ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des prix afin de procéder à l'achat et l'installation d'un système de chauffage au propane ;

CONSIDÉRANT QUE Propane du Suroît offre le système de chauffage au montant de 3 150\$ plus les taxes applicables ;

POUR CES MOTIFS, IL EST

PROPOSÉ PAR M. André Perrault, Conseiller district 2

APPUYÉ PAR M. Marcel Tremblay, Conseiller district 4

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'ACHETER, auprès du fournisseur Propane du Suroît, un système de chauffage au propane pour le garage municipal pour une somme de 3 621.71\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

2022-03-079 BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE - AIDE FINANCIÈRE D'HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU'il y a une forte demande pour l'implantation de bornes de recharge publiques;

CONSIDÉRANT l'actuel programme d'aide financière d'Hydro-Québec nommé 4 500 bornes qui vise l'installation de bornes de recharge, subventionnées jusqu'à concurrence de 24 000,00 \$ des coûts admissibles avant taxes chacune;

CONSIDÉRANT QUE les bornes de recharge doivent être installées dans un stationnement en épi, ce qui signifie une organisation de stationnement pour laquelle l'axe des emplacements et celui de l'allée de circulation ne sont ni perpendiculaires ni parallèles;

EN CONSÉQUENCE,

PROPOSÉ PAR Mme Julie Dupuis, Conseillère district 3

APPUYÉ PAR M. André Perrault, Conseiller district 2

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'AUTORISER la directrice générale à présenter un projet comprenant deux bornes au Programme 4500 bornes d'Hydro-Québec.

ADOPTÉE

2022-03-080 FORMATION COMITÉ FAMILLE - MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité à réaliser une mise à jour de sa politique familiale (PFM) pour assurer un milieu de vie de qualité aux familles ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en période de révision de sa politique familiale municipale ;

CONSIDÉRANT QUE le cheminement de la PFM nécessite la création d'une structure d'élaboration et de suivi ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'un comité est fondamentale au cheminement de la politique familiale municipale ;

POUR CES MOTIFS,

PROPOSÉ PAR M. Marcel Tremblay, Conseiller district 4

APPUYÉ PAR M. André Perrault, Conseiller district 2

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE PROCÉDER à la création d'un comité de la PFM sous la responsabilité de l'élue responsable des questions familiales, madame Julie Dupuis ;

D'AUTORISER madame Julie Dupuis à recruter des citoyens lors de l'activité avec Apprendre en coeur le 12 mars au Centre communautaire.

ADOPTÉE

2022-03-081 RÉMUNÉRATION - MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT le règlement no.483 et ses amendements concernant la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit établir la rémunération des membres du comité consultatif d'urbanisme par résolution ;

EN CONSÉQUENCE,

PROPOSÉ PAR M. Robert Arcoite, Conseiller district 6

APPUYÉ PAR M. Marcel Tremblay, Conseiller district 4

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'ÉTABLIR la rémunération à 100\$ par séance auquel assiste un membre du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

2022-03-082 ACHAT- BALANÇOIRES ADAPTÉES AVEC HARNAIS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'une citoyenne afin d'installer des balançoires adaptées dans les parcs ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite offrir des espaces adaptés afin que tous puissent jouer et avoir du plaisir dans les parcs municipaux ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour ce type de balançoire ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Jambette offre un modèle de balançoire pour un montant de 1875.33\$ plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE,

PROPOSÉ PAR M. Robert Arcoite, Conseiller district 6

APPUYÉ PAR Mme Julie Dupuis, Conseillère district 3

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'ACHETER, auprès de l'entreprise Jambette, deux balançoires adaptées pour une somme de 4 312.32\$ taxes incluses ;

DE FAIRE un virement budgétaire du compte 02-701-20-522-00 au compte 23-082-00-725-00.

ADOPTÉE

2022-03-083 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO.493 - CAMP DE JOUR

Marcel Tremblay, conseiller;

Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 493 concernant les services de camp de jour municipal;

Dépose le projet de règlement numéro 498 intitulé Règlement concernant règlement numéro 493 concernant les services de camp de jour municipal;

Que le présent projet de règlement a pour objet d'établir, auprès des usagers résidents et non-résidents, les conditions nécessaires à la participation des enfants au camp de jour de la Municipalité de Sainte-Clotilde.

2022-03-084 EMBAUCHE - COORDONNATRICE CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite retenir les services d'une personne pour combler ses besoins en regard de la coordination du camp de jour ;

EN CONSÉQUENCE,

PROPOSÉ PAR M. Robert Arcoite, Conseiller district 6

APPUYÉ PAR Mme Julie Dupuis, Conseillère district 3

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'AUTORISER l'embauche de madame Mélanie Robichaud comme coordonnatrice du camp de jour pour l'été 2022 aux conditions convenues entre les parties, et ce, à compter du 13 juin 2022 pour un maximum de 12 semaines.

ADOPTÉE

2022-03-085 EMBAUCHE - ANIMATRICE DE CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité offrira un service de camps de jour pour la saison estivale 2022 et qu'il est primordial de procéder à l'embauche d'une équipe d'animation ;

EN CONSÉQUENCE,

PROPOSÉ PAR Mme Julie Dupuis, Conseillère district 3

APPUYÉ PAR M. Marcel Tremblay, Conseiller district 4

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'AUTORISER l'embauche de madame Camille Desmeules comme animatrice du camp de jour pour l'été 2022 aux conditions convenues entre les parties, et ce, à compter du 27 juin 2022 pour un maximum de 8 semaines.

ADOPTÉE

2022-03-086 ART URBAIN - CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT l'offre de madame Aurée Bourdeau pour la réalisation d'une oeuvre-jeu géant de type "cherche et trouve" représentant la municipalité ;

CONSIDÉRANT le prix soumis pour la réalisation de cette oeuvre pour une somme de 2100\$;

EN CONSÉQUENCE,

PROPOSÉ PAR Mme Julie Dupuis, Conseillère district 3

APPUYÉ PAR M. André Perrault, Conseiller district 2

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'AUTORISER l'achat de l'oeuvre-jeu géant de type "cherche et trouve" représentant la municipalité auprès de madame Aurée Bourdeau pour une somme de 2100\$.

ADOPTÉE

2022-03-087 SPECTACLE DANS LES RUES DE SAINTE-CLOTILDE

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite obtenir des informations additionnelles concernant le spectacle dans les rues de Sainte-Clotilde ;

PROPOSÉ PAR M. Marcel Tremblay, Conseiller district 4

APPUYÉ PAR M. André Perrault, Conseiller district 2

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE REPORTER à une prochaine séance le point concernant le spectacle dans les rues de Sainte-Clotilde.

ADOPTÉE

2022-03-088 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - 6E ANNÉE ÉCOLE SAINTE-CLOTILDE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière provenant de l'enseignante de 6e année afin d'offrir des activités et un album de fin d'année en couleur pour les finissants de la 6e année ;

EN CONSÉQUENCE,

PROPOSÉ PAR M. Robert Arcoite, Conseiller district 6

**APPUYÉ PAR M. André Perrault, Conseiller district 2
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

D'ACCORDER un montant de 500\$ pour la réalisation d'activités et d'un album de finissant pour les élèves de 6e année de l'école Sainte-Clotilde.

ADOPTÉE

2022-03-089 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - DIOCÈSE DE VALLEYFIELD

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière provenant du diocèse de Valleyfield pour leur campagne de financement 2021-2022 ;

EN CONSÉQUENCE,

PROPOSÉ PAR Mme Julie Dupuis, Conseillère district 3
APPUYÉ PAR M. Robert Arcoite, Conseiller district 6
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE REFUSER la demande d'aide financière provenant du Diocèse de Valleyfield considérant que cette dépense n'était par prévu au budget pour l'année 2022.

ADOPTÉE

2022-03-090 SOUTIEN - UKRAINE

CONSIDÉRANT les récents évènements concernant l'agression russe en Ukraine ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite démontrer son soutien au peuple ukrainien ;

POUR CES MOTIFS,

PROPOSÉ PAR M. Marcel Tremblay, Conseiller district 4
APPUYÉ PAR M. Robert Arcoite, Conseiller district 6
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'AUTORISER l'achat d'un drapeau ukrainien afin de l'installer avec les drapeaux de la Municipalité au Parc Lester afin de démontrer notre soutien au peuple ukrainien.

ADOPTÉE

2022-03-091 COMPTES À PAYER ET DÉPENSES INCOMPRESSIBLES - 7 MARS 2022

Mme Amélie Latendresse, directrice générale et greffière-trésorière, dépose la liste des comptes payés et des dépenses incompressibles au 7 mars 2022 :

- Comptes à payer 66 225.98\$
- Dépenses incompressibles 71 923.16\$

EN CONSÉQUENCE,

PROPOSÉ PAR M. Robert Arcoite, Conseiller district 6
APPUYÉ PAR M. Marcel Tremblay, Conseiller district 4
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'autoriser le paiement des dépenses apparaissant à la liste des comptes à payer totalisant une somme de 66 225.98\$;

De prendre acte de la liste des dépenses incompressibles totalisant une somme de 71 923.16\$.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Les questions reçues par courriel dans le délai requis sont lues et traitées. Quelques citoyens présents participent à la période de question.

2022-03-092 CLÔTURE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR M. Robert Arcoite, Conseiller district 6
APPUYÉ PAR M. Michael Dinnigan, Conseiller district 5
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

La séance est levée à 20h14.

ADOPTÉE

Guy-Julien Mayné
Maire

Amélie Latendresse
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Guy Julien-Mayné, maire de la Municipalité de Sainte-Clotilde, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 7 mars 2022.